

ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES

SCRUTIN DES 27 et 28 mars 2022

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'UFR SCIENCES ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de l'UFR SCIENCES en date du 08 février 2024 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants du Collège **Usagers** des départements Biologie, Chimie, Informatique et Interactions, Mathématiques, Mécanique, Physique et SATIS au conseil de leur département, qui aura lieu les **mercredi 27 mars 2024 et jeudi 28 mars 2024 de 09 h 00 à 17 h 00**, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Bureau de vote du site Saint-Charles

Collège Usagers

Salle du scrutin : Salle 5-001 (bât.5)

Président de bureau de vote : Antoine PARIS

Bureau de vote du site de Saint-Jérôme

Collège Usagers

Salle du scrutin : Salle des thèses (bât. Des langues – rez-de-chaussée)

Président de bureau de vote : Michelle SERGENT

Bureau de vote du site de Aix-Montperrin

Collège Usagers

Salle du scrutin : Salle Audio (Site Montperrin – Rez-de-chaussée du bât. principal)

Président de bureau de vote : Marc MARESCA

Bureau de vote du site de Château-Gombert

Collège Usagers

Salle du scrutin : Salle de réunion du département Mécanique (bât. Joliot Curie – 1^{er} étage)

Président de bureau de vote : Nassera BOUGHDIRI

Bureau de vote du site de Luminy

Collège Usagers

Salle du scrutin : Salle 1.01 (bât. TPR1 – 1^{er} étage)

Président de bureau de vote : Audrey GARELLO

Bureau de vote du site de Aubagne

Collège Usagers

Salle du scrutin : Salle de réunion (bât. A – 1^{er} étage -Ancienne bibliothèque)

Président de bureau de vote : Elise PERRET

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES et les bureaux de vote concernés par l'élection ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 3 : Exécution

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 mars 2024

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES**

 
La Doyenne
Laurence MOURET

Laurence MOURET